

Conseil d'administration plénier du 17 février 2025

Délibération n°17-02-2025

Élection à la Présidence de l'Université de La Réunion

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;

Vu les Statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 15 septembre 2022 ;

Vu l'arrêté n° SG/2024-038 du 12 mars 2024 portant nomination du Professeur Jacques COMBY, Administrateur Provisoire de l'Université de La Réunion ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°07-02-2025 portant élection de quatre personnalités extérieures pour siéger à titre personnel au sein du Conseil d'administration de l'université de La Réunion ;

Vu la désignation des personnalités extérieures représentant la Région par l'Assemblée plénière du Conseil régional du 20 juillet 2021 ;

Vu la désignation des personnalités extérieures représentant le Département par la décision de la Commission Permanente du 18 décembre 2024 ;

Vu la désignation des personnalités extérieures représentant les organismes de recherche en date du 29 janvier 2025 ;

Vu le procès-verbal des opérations de vote en date du 17 février 2025 ;

Considérant la candidature de Monsieur Jean-François HOARAU, jugée recevable par l'administration ;

Considérant la candidature de Monsieur Richard LORION, jugée recevable par l'administration ;

Considérant que le Conseil d'administration de l'Université de La Réunion s'est réuni en séance plénière, sous la présidence du Pr. Jacques COMBY, Administrateur provisoire de l'Université de La Réunion, en présence de monsieur le Recteur, Chancelier des universités, le lundi 17 février 2025 à 10 heures 30, en salle des conseils « Jean-Claude MIRÉ » ;

Considérant que le quorum est atteint, le Conseil d'administration a pu valablement siéger et prendre la délibération suivante, se rapportant au point unique inscrit à l'ordre du jour, dans les conditions prévues par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires en vigueur ;

Considérant la présentation de leurs programmes par les deux candidats ;

Les trente-cinq membres du Conseil d'administration dûment convoqués, étaient présents ou représentés à l'ouverture de la séance ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Scrutin

§1 – État des votants :

Nombre de présents : 29
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 35

§2 – Au premier tour du scrutin :

- Monsieur Jean-François HOARAU recueille 21 voix
- Monsieur Richard LORION recueille 14 voix

Article 2 : Dispositif

Est élu Président de l'Université de La Réunion, au premier tour et à la majorité absolue des membres en exercice du Conseil d'administration, Monsieur Jean-François HOARAU.

Article 3 : Exécution et publicité

L'Administrateur provisoire de l'Université de La Réunion et la Direction générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui est publiée au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.

Fait à Saint-Denis le 17 février 2025

Pr. Jacques COMBY

Administrateur provisoire
de l'Université de La Réunion



Publiée au *Recueil des actes administratifs*, le 17 FEV. 2025